

2023-2640  
2024-03-04

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2640  
2024-03-04

Safer's TROUNCE  
Insecticide pour Patios et Allées  
Prêt À L'Usage Solution

Pour une utilisation en extérieur sur les patios et les allées pour tuer les fourmis et les perce-oreilles.

PRINCIPE ACTIFS:  
Sels de potassium d'acides gras 1,0%  
Pyréthrines 0,01%

N° D'ENR. 30006 LOI P.A.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DOMESTIQUE

CONTENU NET 500 mL

Woodstream Canada Corporation  
Unit 1, 25 Bramtree Court  
Brampton, ON, L6S 6G2  
Tel: (800) 800-1819

2023-2640  
2024-03-04

L'insecticide Safer's Trounce pour Patios et Allées est un produit à action rapide et à dégradation rapide pour tuer tous les stades des fourmis et perce-oreilles sur les surfaces extérieures et dans les fissures et les crevasses des patios et des allées.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**PREMIERS SOINS:**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. **NE PAS** donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. **NE PAS** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

**MODE D'EMPLOI:** BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Pulvériser sur les insectes jusqu'à ce qu'ils soient mouillés, dès leur apparition. Tenir le contenant droit en pulvérisant. Appliquer sur des zones localisées des patios et des allées et dans toutes les fissures et crevasses de la zone où se trouvent les fourmis et les perce-oreilles. Pour les fourmis, vaporisez également les sentiers et les nids. Les insectes doivent être atteints pour être détruits. Pour améliorer l'efficacité de ce produit, appliquez-le directement sur les parasites répertoriés lorsque cela est possible. **NE PAS** dépasser 59,5 ml par m<sup>2</sup>. Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème de ravageurs persiste ou se reproduit.

**Comment S'inscrire :**

**NE PAS** APPLIQUER COMME PULVÉRISATION SPATIALE, PÉRIMÈTRE OU TRAITEMENT DIFFUSÉ. Appliquer comme traitement extérieur des fissures et des crevasses ou comme traitement localisé seulement. Crack and crevice est une application directement dans des ouvertures étroites à la surface de la structure. Il n'inclut pas le traitement des surfaces exposées. Des ouvertures étroites se produisent généralement au niveau des joints de dilatation et

2023-2640  
2024-03-04

des points d'entrée des services publics. L'application localisée est localisée sur une surface ne dépassant pas 0,2 m<sup>2</sup>. Les taches ne doivent pas être contiguës et la surface combinée des taches ne doit pas dépasser 10 % de la surface totale traitée.

## **POUR UNE UTILISATION EXTÉRIEURE SUR LES PATIOS ET LES PASSERELLES**

### **Limites D'utilisation:**

**NE PAS** utiliser à l'intérieur des bâtiments.

**NE PAS** appliquer en présence de personnes ou d'animaux domestiques.

**NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux domestiques d'entrer dans les zones traitées tant que les pulvérisations n'ont pas séché.

**NE PAS** appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires/aliments pour animaux. Couvrir ou retirer tous les aliments/aliments pour animaux. Couvrez toutes les surfaces, équipements et ustensiles de transformation des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ou lavez-les soigneusement après le traitement. Tout aliment/aliment pour animaux accidentellement contaminé par la solution de pulvérisation doit être jeté.

**NE PAS** appliquer sur les hauteurs ou dans les espaces confinés (ex. avant-toits, soffites).

**NE PAS** laisser la pulvérisation s'égoutter ou dériver sur des surfaces non ciblées.

Ce produit est uniquement destiné à être utilisé sur les terrasses et les allées.

**NE PAS** traiter le sol, le gazon ou d'autres plantes adjacentes au site de traitement.

**NE PAS** appliquer sur un plan d'eau.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Le produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.

**NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

**NE PAS** appliquer à l'aide d'un équipement portatif fixe de nébulisation ou de brumisation.

**NE PAS** appliquer en pulvérisation spatiale

**NE PAS** appliquer lorsque la température excède 28° C.

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas l'appliquer là où des écoulements vers un plan d'eau peuvent se produire. **NE PAS** contaminer les lacs, les ruisseaux et les étangs. **NE PAS** laisser le jet entrer en contact avec la végétation dans le secteur de traitement durant l'application.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et

2023-2640  
2024-03-04

arasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

**ENTREPOSAGE: NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION: NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.